

Compte rendu de séance Séance du 6 Juin 2016

L' an 2016 et le 6 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de TRIBOT Philippe, Maire

Présents : M. TRIBOT Philippe, Maire, Mmes : HARTZ Marie-Noëlle, JEMIOLO Anita, LEQUIN Maria, MEHLINGER Fanny, MM : COLLARD Benoît, COQUILLARD Gérard, EMONET Emmanuel, MOUGE Gilbert, RIDEY Patrick, SEGUELAS Rémi.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 30/05/2016

Date d'affichage : 30/05/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. COLLARD Benoît

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- DEL06062016-1 - Avis sur le Schéma Départemental de coopération Intercommunale - Fusion-extension du Grand Troyes.
- DEL06062016-2 - Assistance technique en matière de voirie proposée par le Conseil Départemental de l'Aube.
- DEL06062016-3 - Constitution d'un groupement de commandes pour la passation de marchés publics de travaux d'entretien de voirie.
- DEL06062016-4 - Prolongation de la convention de servitudes avec NEOEN.
- DEL06062016-5 - Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Feuges.
- DEL06062016-6 - Fonds de concours de la Communauté de Commune Seine Melda Côteaux.
- DEL06062016-7 - Fonds de concours de la Communauté de Communes Seine Melda Côteaux.
- DEL06062016-8 - Informatisation de la gestion du cimetière.

Complément de compte-rendu:

Le Conseil Municipal a décidé:

- d'accepter le projet de fusion-extension de la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes présenté par Mme la Préfète de l'Aube;
- d'approuver l'adhésion à la mission d'assistatnce aux communes en matière de voirie proposée par le Département de l'Aube;
- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour la passation de marchés publics de travaux d'entretien de voirie;
- d'accepter la prolongation de la convention liée aux accès et aux servitudes de surplomb signée avec Neoen;
- de désigner trois propriétaires fonciers pour le renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement;
- d'accepter deux fonds de concours de la Commuanuté de Communes Seine Melda Côteaux, le premier à hauteur de 1 431 € et le second à hauteur de 30 910,30 €;
- d'accepter le devis de l'entreprise Berger Levrault pour l'informatisation de la gestion du cimetière pour un montant de 1 740 € HT soit 2 088 € TTC.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 13/06/2016
Le Maire
Philippe TRIBOT